



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

ETUDE D'IMPACT PERMIS DE CONSTRUIRE N°PC 077 083 17 00028

En application des articles L.122-1, R.122-2 et R.122-3 du Code de l'Environnement, la demande de permis de construire n° PC 077 083 17 00028 déposé le 21/12/2017 par la société ADIM Paris Ile-de-France Réalisations concernant l'opération «Treed it », sur le secteur de la Cité Descartes, lot V1 de la ZAC de la Haute Maison, à l'angle de la rue Galilée et avenue Blaise Pascal, a été soumise à une étude d'impact par décision n°DRIEE-SDDTE-2016-095 du 30 juin 2016.

Cette opération prévoit la construction de cinq bâtiments dont l'un de 37 mètres de hauteur (en R+11), à usages d'une résidence sociale étudiante (284 chambres), d'un foyer de jeunes travailleurs (120 logements), d'une résidence libre (220 logements), de bureaux, de locaux d'activités, de commerces, de restaurants et d'un parking silo (212 places), l'ensemble développant une surface de plancher d'environ 23 000 mètres carrés.

Conformément à l'article L.123-1 du Code de l'Environnement, le permis de construire incluant l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le complément demandé par l'AE et les avis rendus dans le cadre de l'instruction seront mis à disposition du public afin de pouvoir recueillir les observations selon les modalités prévues à l'article L.123-19 du Code de l'Environnement.

Le dossier sera mis à disposition du public

DU LUNDI 7 MAI 2018 AU VENDREDI 08 JUIN 2018 INCLUS

Sur le site internet de la ville de Champs-sur-Marne www.ville-champssurmarne.fr

Et au siège :

**A la Mairie - Accueil - Rez-de-chaussée
située mail Jean Ferrat à CHAMPS-SUR-MARNE (77 420),
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45,
et le samedi de 9h à 12h ;**

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra formuler ses observations, en les consignant sur un registre ouvert à cet effet au siège de la mise à disposition, ainsi que via l'adresse électronique : mad.etude-impact@ville-champssurmarne.fr

Conformément à l'article L.123-19-1 du Code de l'Environnement, un bilan des observations de la mise à disposition du dossier sera consultable pendant un délai de trois mois, sur le site internet de la Ville et au service urbanisme aux heures et jours d'ouverture.